lots. L'*Union des Achats* fait connaître, quelque temps avant chaque tirage, le nombre de souches nécessaires pour la participation. En général, trente souches de bons d'un franc donnent droit au dixième du lot, en cas de sortie au-dessus du pair du numéro de l'obligation à laquelle est attachée la participation. Ceux qui paieront leurs achats au moyen des bons de l'*Union*, pourront s'assurer la chance de gagner ainsi : 100 francs, 500 francs, 1000 francs, voire même 10000 francs si le numéro participant gagne le lot principal.

10me COMBINAISON. — Cotisations des Sociétés de secours mutuels

Les possesseurs des souches pourront les attribuer au paiement des cotisations des sociétés mutuelles dont ils font partie. Les *Prévoyants de l'Avenir*, par exemple, qui feront chaque mois trente francs de dépenses chez les fournisseurs adhérents pourront se libérer envers cette société sans bourse délier, en déposant leurs souches à la librairie du journal.

Nous citons les *Prévoyants de l'Avenir* à titre d'exemple; mais la même combinaison peut s'appliquer à toutes les sociétés de secours mutuels ou de coopération.

11me COMBINAISON. — Voyages Gratuits

Contre la remise d'un certain nombre de souches, la librairie du *Journal de Roubaix* donne des cartes de circulation sur les chemins de fer et des bons d'hôtel permettant de voyager gratuitement en France et à l'Etranger.

La liste des hôtels adhérents sera mise ultérieurement à la disposition du public.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1o A la librairie du Journal de Roubaix ;

2o Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIRIRUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

LISTE DES MAISONS ADHÉRENTES

A L'UNION DES ACHATS

AMEUBLEMENTS. — *Roubaix* : **MM. Desquiens**, 86, rue du Collège ; **Hennion Bernard**, contour Saint-Martin ; **Jénart**, rues du Tilleul et de Laval ; **Planck-Soleil**, rue de l'Epeule. — *Croix* : **Lejeune-Wangermez**, 197, rue de Lille.

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES. — *Roubaix* : **M. Vléminckx**, 41, rue Pauvrée.

ARMURERIE. — *Roubaix* : **M. Lien**, 7, rue du Curé.

BEURRE ET ŒUFS. — *Roubaix* : **Mme Nys**, 2, rue des Arts.

BIJOUTERIE. — *Roubaix* : **MM Hamel**, 15 rue du Fontenoy ; **Hennebois Dubureq**, 6, contour Saint-Martin ; **Mlles Laverchère**, 8, rue Saint-Georges ; **Emile Verpoort**, 50 rue Blanchemaille.

BLANC (ARTICLES DE). — *Roubaix* : **M. Fribourg**, (Au Petit Paris), 14, Grande Rue ; **Mlles Josson**, 3, rue du Vieil-Abreuvoir.

BOUCHERIE. — *Roubaix* : **MM. Victor Beyt**, 136, rue Lacroix ; **Pureur**, 164, Grande-Rue ; **H. Rose**, 72, rue de l'Ommelet ; **P Seys**, 174, boulevard de Strasbourg ; **Tonneau**, rue Molière ; **A. Van Ingelandt**, 130, Grande-Rue. — *Croix* : **Mme veuve Mulliez**, rue de Lille.

BOULANGERIE. — *Roubaix* : **MM. Catelle Motte**, rue de Lannoy ; **A. Cliquet**, 7, rue Saint Georges ; **H Parent**, 169, rue de l'Epeule. — *Tourcoing* : **M Deherripon-Scamps**, 3, rue Nationale. — *Croix* : **M. Louis Pollet**, rue Mirabeau.

BRASSERIE. — *Roubaix* : **MM. Dazin Frères**, (Brasserie de Beaurepaire) Boulevard de Beaurepaire.

BROSSES ET TAPIS. — *Roubaix* : **M. A. Dujardin-Rudent**, 150, rue de Lannoy.

CARROSSERIE. — *Roubaix* : **MM. Vandenhende et ses Fils**, boulevard Gambetta et rue Pierre Motte.

CAOUTCHOUC (CONFECTIONS). — *Roubaix* : **M. A. Vancommelbeke**, 25, rue Pellart.

CHAPELLERIE. — *Roubaix* : **MM. Bourgeois Petit**, 115, rue de l'Epeule. **Oscar Lecomte**, 7, rue Neuve ; **Ployette**, 99, rue du Fontenoy.

CHARBONS. — *Roubaix* : **MM. Cocheteux**, 30, rue Pierre-de-Roubaix ; **Roger**, 17, rue Jacquart. — *Tourcoing* : **MM. Florent et Desbonnets**, rue Notre-Dame ; **Madame veuve Floris Wattel**, 164, rue de Paris. — *Croix* : **M. Duvivier**, rue de la Fonderie.

CHARCUTERIE. — *Roubaix*: **MM. Bernard**, 18, rue du Curé ; **Liévrauw**, place d'Audenaerde ; **Philippart**, 6 rue du Vieil-Abreuvoir ; **Vermeersch**, 69, rue du Tilleul.

CHAUSSURES. — *Roubaix* : **MM. Coucke**, 18 bis Grande-Rue ; **Ed. Delvarre**, 29, rue Choiseul ; **Jules Matton**, 29, rue de Lorraine ; **Léopold Mercier**, 51, rue Saint-Joseph. — *Tourcoing* : **MM. Achille Scamps**, 7, rue de Gand ; **Jules Dermaux**, 102, rue des Piats. — *Croix* : **MM. Albert Auber**, rue de Roubaix ; **Michaux** rue de Lille.

CHOCOLAT ET DRAGÉES. — *Roubaix* : **M. Decraene**, 168, rue des Longues-Haies ; **Mme Nys**, 2, rue des Arts.

CONFECTIONS POUR HOMMES. — *Roubaix* : **M. Michel** (A l'Industrie Française), 48, Grande-Rue. — *Tourcoing* : **M. Henri Salomon**, (Aux deux Nègres), 22, rue de Lille.

CONFECTIONS POUR DAMES. — *Roubaix* : **Mlles Comer**, 5 bis, contour St-Martin.

CONFECTIONS POUR ENFANTS. — *Tourcoing* : **Mme Achille Scamps**, 7 rue de Gand.

COURONNES MORTUAIRES. — *Roubaix* : **M. Paul Cornille**, place Chaptal.

DENRÉES ALIMENTAIRES — *Tourcoing* : **MM. Creischer et fils**, 14, rue des Piats.

DENTS ET DENTIERS. — *Roubaix* : **M. et Mme Rousseaux**, 37, rue du Collège.

EPICERIES. — (*Pour tous les articles sauf les sucres blanc et candi, le sel, les cristaux, les allumettes, le pétrole et l'amidon*). *Roubaix* : **MM. Boulier**, 75, rue du Tilleul ; **Calier Relof**, 11, rue de la Gare ; **Delannoy**, 31 bis, rue Pellart ; **Demouveaux-Sandevoir**, 146, rue du Collège ; **Tiberghien**, 174, rue de l'Epeule ; **Orange**, 18, rue de Comté ; **Oscar Florin** place du Trichon ; **Mme veuve Tonneau**, 120, rue des Longues-Haies. — *Tourcoing* : **M. Douze**, 123 rue des Piats ; **Mme veuve Demay**, 9, rue de Lille. — *Croix* : **MM. Decomble**, 65, rue du Trocadéro ; **Duvivier Lemay**, rue de la Gare.

FAÏENCES. — *Roubaix* : **M. Pille Pille**, rue du Curoir.

FLEURS ARTIFICIELLES. — *Roubaix* : **M. Coppin**, 34, rue Neuve.

FLEURS NATURELLES. — *Roubaix* ; **M. Caller Relof**, 11, rue de la Gare. — *Croix* : **M. Apollinaire Honorez**, Grande-Rue.

FOURRURES. — *Roubaix* : **M. Delisse-Thieffry**, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes.

GANTERIE. — *Roubaix* : **M. Reix**, 41, Grande-Rue.

GRAINES ET PLANTES. — *Roubaix* : **M. Lassée Tourelle**, rue de la Gare.

JERSEYS (FABRICATION DE). — *Tourcoing* : **M. Henri Lehembre**, fils, 16, rue du Château.

PAPETERIE, LIBRAIRIE, FOURNITURES DE BUREAUX. — *Roubaix* : **La librairie du « Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

LUNETTERIE. — *Roubaix* : **M. Emile Verpoort** 50, rue Blanchemaille.

MACHINES A COUDRE. — *Roubaix* : **MM. Mulner-Leclercq**, 11 bis, rue de Lannoy ; **Servenay**, rue Nain.

MENUISERIE. — *Roubaix* : **MM. Courouble**, 171, rue du Collège ; **F. Lebon**, rue Vallon.

MERCERIE-BONNETERIE ET ARTICLES POUR COUTOURIÈRES ET MODISTES. — *Roubaix* : **Mlles Delisse-Thieffry**, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes ; **M. Fournier Chieus**, rue Neuve. — *Tourcoing* : **M. Callens-Boussemart**, 17, rue du Calvaire. — *Croix* : **M. Sénacq-Lemay**, Place St-Martin. — *Mouveaux* : **M. Eugène Chocquet**, Grande-Rue.

MODES. — *Tourcoing* : **Mme Dewez Dhalluin**, 8, rue de Tournai. — *Croix* : **Mme Fibbé Prouvost**, rue de Lille.

INSTRUMENTS D'OPTIQUE. — *Roubaix* : **M. Denneulin**, 14, rue Neuve.

PARAPLUIES ET CANNES. — *Roubaix* : **M. Fraignac**, 35 bis, Grande-Rue.

PARFUMERIE. — *Roubaix* : **MM. Chaumeil**, 52, rue du Vieil-Abreuvoir ; **Vantomme**, 45, rue du Collège ; **Robert**, 19, rue Neuve.

PEINTURE ET VITRERIE. — *Croix* : **Mme Ve Desrumeaux**, rue de Lille.

PHOTOGRAPHIE. — *Roubaix* : **MM. Elkan**, rue Pellart ; **Shetlle**, rue Chanzy.

PIPES ET ARTICLES POUR FUMEURS. — *Roubaix* : **M. A. Toulet**, Grande-Rue.

PHARMACIE. — *Roubaix* : **MM. Delaporte**, rues de la Gare et St-Georges ; **Jules Duburcq** (ancienne pharmacie Sébert), contour St-Martin ; **Quaghebeurre**, 51, rue d'Inkermann ; **Richer** (anc. pharmacie Lefebvre), rue du Vieil-Abrevoir ; **Taillier**, 13, rue de Mouveaux. — *Tourcoing* : **MM. Jules Clayes**, Place Notre-Dame ; **S. Helme**, coin des rues des Piats et Winoc Chocquel ; **Vanhoucke**, 154, rue de Mann.

PRIMEURS. — *Roubaix* : **MM. Oudar-Florin**, place du Trichon ; *Croix* : **H. Parent**, place Saint-Martin.

QUINCAILLERIE. — *Tourcoing* : **MM. J. Burms-Demay**, 34, rue de Gand ; **H. Derveaux**, 20, rue Saint-Jacques ; *Croix* : **G. Duquesnes**, place Saint-Martin.

TAILLEURS (MARCHANDS). — *Roubaix* : **MM. Alfred Vanghelewe**, rue de Tourcoing ; **Ch. Van Herzeele Uyttenhove**, 183, rue du Grand-Chemin ; **Achille Vennembre**, 1, rue Pellart. — *Tourcoing* : **MM. Louis Lagnionie**, rue Saint-Jacques ; **Pierre Maes**, rue Delobel.

TAPISSERIE. — *Roubaix* : **M. Duconlombier**, 278, rue du Tilleul.

TISSUS EN SOLDE. — *Roubaix* : **M. Clément Moreau**, 50, rue du Chemin-de-Fer.

SERRURIER-POÊLERIE. — *Roubaix* : **MM. Peel**, 27, rue Daubenton ; *Tourcoing* : **J. Burms-Demay**, 31, rue de Gand.

VERRES ET BOUTEILLES. — *Roubaix* : **M. Lecat**, 29, rue de Tourcoing.

VINS ET LIQUEURS. — *Roubaix* : **MM. Arduser**, 13 bis, rue de Lannoy ; **Arduser**, rue de la Fosse-aux-Chênes ; **Mme A. Messiaen**, 75, rue de l'Ommelet ; *Croix* : **Mme Veuve Demay**, 9, rue de Lille.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE DE FAÇON GARANTIE
19046—2489

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du samedi 3 janvier

Revendication de marchandises

A la fin de 1889, M. Jules Brierre, négociant de notre région, vendait à M. Alfred Appert, négociant à Paris, seize balles de blousses pour le prix de 5 436 francs. L'acheteur aurait revendu la marchandise à MM. Rochard et Cie, filateurs, à Angers.

Expédiées à destination de cette dernière ville, les balles y restèrent en souffrance. M. Brierre, leur vendeur originaire, les revendiqua, au mois de janvier de 1890, alors qu'elles se trouvaient en gare. En effet, M. Appert est actuellement en liquidation judiciaire, comme aussi MM. Rochard et Cie.

Le procès s'engagea devant le tribunal de commerce de Tourcoing, entre le vendeur, l'acheteur et le sous-acheteur, en présence des compagnies du chemin de fer du Nord et de l'Ouest.

Les juges consulaires, par leur jugement du 15 juillet, ont d'abord rejeté certaines exceptions comme celle de litispendance ; ils ont ensuite déclaré bien fondée la revendication de M. Brierre et ordonné aux compagnies de chemin de fer de remettre à celui-ci les blousses.

Le liquidateur de MM. Rochard et Cie a interjeté appel de cette décision. Devant la seconde chambre de la Cour, le débat est limité entre lui et M. Brierre, seuls en cause. Le jugement est, d'ailleurs, devenu définitif au regard de M. Appert et de sa liquidation.

Me Poissonnet, avocat de MM. Rochard, soulève, contre la revendication de M. Brierre, une fin de non-recevoir qui fait l'objet de toute sa plaidoirie. Se prévalant de la jurisprudence de la Cour dans les affaires Duconlombier-Dobbels ou du conditionnement, jurisprudence que nous avons fait connaître, il soutient que la revendication, opérée en janvier, a été prématurée, la cessation des paiements ne remontant qu'au 24 mai.

Me Devimeux, au nom de M. Brierre, montre que cette cessation de paiements existait, du moins, en fait, dès janvier.

Mais M. l'avocat-général Elondel déclare que peu importe cette situation de fait. Le jugement de liquidation judiciaire n'ayant point fixé une autre date, la date de la cessation des paiements est celle même de ce jugement conformément à l'article 441 du code de commerce, c'est-à-dire celle du 24 mai. Elle est définitive et irrévocable, car les intéressés ne l'ont point fait reporter dans les délais des articles 580 et 581 du même code. Il ne sont plus admis à la faire changer, en raison du concordat accordé à M. Appert et homologué en août.

Le Ministère public concluerait donc contre M. Brierre si la question se posait entre ce dernier et M. Appert, appelant. Mais, il n'en est pas ainsi et, dans l'espèce, il y a un argument spécial qui doit faire maintenir, au regard même de MM. Rochard, le jugement accueillant la revendication.

Cet argument qu'avait invoqué Me Devimeux, quel est-il?

Le jugement du 15 juillet ayant acquis, vis-à-vis de M. Appert, l'autorité de la chose jugée, MM. Rochard et Cie ne peuvent emprunter à ce dernier la faculté de l'attaquer ni avoir ce droit de son chef.

Il faudrait donc qu'ils l'eussent personnellement, de leur chef propre. Or, ils ne l'ont pas.

En effet, ils sont des sous-acheteurs et, aux termes de l'article 576 du code de commerce, la revendication cesse seulement d'être recevable, lorsque les marchandises ont été revendues à la fois sur factures et sur connaissements ou lettres de voiture signées par l'expéditeur. MM. Rochard et et Cie n'établissent pas que la revente se soit faite dans ces conditions.

Me Boissonnet soutient bien, qu'il faut assimiler à la revente ainsi faite le cas où le vendeur originaire a connu la revente. Mais, dit M. l'avocat-général, quand même cet argument serait juridique, il manquerait en fait, dans l'espèce, à MM. Rochard.

L'affaire est en délibéré.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

BELGIQUE

Courtrai. — Le tribunal correctionnel de Courtrai, vient de rendre les jugements suivants :

Henri Mazure, 4 mois et 50 f, 1 mois et 20 francs Théophile Knockaert, 6 mois et 50 fr., 1 mois et 20 fr., tous deux à Courtrai, pour coups et bris de clôture; Jean Putman, d'Herseaux, 15 jours et 20 fr., conditionnellement; Adolphe Legagneur, d'Herseaux, Aimé Thieffry, Jules Pauwels, Alexandre Fourmanoy, Remi Coussement, tous de Wattrelos, chacun 15 jours, 1 mois et 5 fr., pour coups, bris de clôtures et ivresse; Constant Pauwels, d'Herseaux, 15 jours et 50 francs, pour outrages à un témoin.

Jules Samyn, d'Iseghem, 1 mois et 26 fr. pour vol ; Julie Glorienx, de Menin, 3 mois et 1.000 fr., 15 jours et 36 fr., pour débit de boisson dans une maison de débauche.

Camille Devisscher, sans résidence fixe, 4 mois, deux fois 50 fr, et confiscation d'un camion, pour fraude. Julie Glorieux, de Menin, 2 fois 6 mois et 26 fr. pour vol et recel; Sylvie Dierick Oostroosbeke, 3 mois et 26 fr. pour abandon d'enfant.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 3 janvier.* — Jules Pipart, rue Voltaire, cour Messiaen, 7. — Charles Daelman, rue d'Alma, fort Fresez, 14. — Maria Guilton, rue de la Providence, 8. — Julien Deleporte, rue Pellart, 131 bis. — Marie Dewaele, rue de Croix, 6. — Arthur Debevre, rue de Denain, cour Dhalluin, 3. — Alphonsine Willaeys, rue Turgot, 134. — Elise Lefebvre, Hôtel-Dieu. — Henri Hubeau, Hôtel-Dieu. — Hélène Vermeersch, rue de Flandre 146. — *Mariages.* — Paul Gniot, 25 ans, apprêteur, rue Vancanson, 33, et Marie De Corte, 32 ans, coigneuse, rue Vaucanson. — Rufin Willem, 27 ans, lisseur rue Saint-Eleuthère, 12, et Julienne Maurel, rue St-Eleuthère, 9. — Paul Chautrez, 27 ans, commis d'économat au lycée de Tourcoing, et Philomène Naye, 22 ans, rue des Fabricants. — Polydore Delescluyse, 29 ans, garçon boucher, rue Saint-Joseph 88, et Céline Vandenberghe, 22 ans, rue Saint-Joseph, 83. — *Déclarations de décès du 3 janvier.* — Jeanne Vandermeirssche, 21 ans, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 52. — Georges Duplessis, 8 mois, rue Charles Quint, 12. — Landrieu, présenté sans vie, rue Pierre-de-Roubaix, 85. — Hortense Bracaval, 6 ans, rue de Louze, 63. — Edouard Lecomte, 3 mois, rue Franklin, 130. — Verrchaeve, présenté sans vie, rue des Fabricants, 53 — Maria Castelain, 18 ans, rue Christophe-Colomb, 4.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MOUCHART-MÉNON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Virginie-Joseph MÉNON, veuve de M. Nicolas-Joseph MOUCHART, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1891, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le lundi 5 courant, à 4 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 21.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 5 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Antoine GHULOIS, époux de Dame Cornélie BRASSEUR, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1890, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Leers, le lundi 5 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Désiré SALEMBIER, maire de Leers pendant 42 ans, président de la société de musique et doyen des militaires, membre du Comice agricole, président du Bureau de bienfaisance, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement et du Cons il de Fabrique, décédé à Leers, le 27 novembre 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 janvier 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Pauline CHINA, décédée à Roubaix, le 10 décembre 1890, dans sa 54e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs fera célébrer un Obit, le vendredi 9 dudit mois, à 7 heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Pauline CHINA, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1890, à l'âge de 18 ans et 3 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Richard-Carlos CLIQUET, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1890, dans sa 70e année, et de Dame Julie-Nathalie FLORIN, son épouse, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, dans sa soixantième année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

4 JANVIER 1810

UN TRAITÉ SUR LA POLOGNE

Le troisième partage avait livré en 1795 à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche les derniers morceaux de la Pologne. En 1807, la Prusse et la Russie battus par Napoléon, avaient dû en restituer une partie, les deux cinquièmes environ qui avaient formé le Grand-Duché de Varsovie, avec le roi de Saxe pour grand-duc; et en 1809 l'Autriche, écrasée à son tour, avait été contrainte de l'augmenter d'une partie de la Gallicie. Cette résurrection était de nature à inquiéter pour l'avenir la Russie à raison des anciennes provinces polonaises qu'elle avait conservées, et Alexandre s'empressa de saisir la première occasion qui s'offrit de lier les mains à Napoléon.

Celui-ci venait de faire prononcer son divorce (15 décembre 1809) et songeait à se remarier ; déjà antérieurement, lors de l'entrevue d'Erfurt, il avait fait à Alexandre, au sujet de la grande duchesse Anne, sa sœur, âgée de quinze ans, quelques ouvertures que le Tsar avait paru personnellement bien accueillir, et dès le 22 novembre il avait chargé son ambassadeur, Caulaincourt, d'annoncer confidentiellement la demande comme probable et de s'assurer qu'elle serait acceptée.

Napoléon semblait y tenir beaucoup, et Alexandre en profita pour faire transformer en traité les assurances qu'une lettre assez récente du ministre des affaires étrangères de France lui avait déjà données « que Napoléon était bien éloigné de songer à reconstituer le royaume de Pologne; qu'il était prêt à concourir avec lui à tout ce qui pourrait en effacer le souvenir dans le cœur de ses anciens habitants, et qu'il approuvait que les mots Pologne et Polonais disparussent, non seulement de toutes les transactions politiques, mais même de l'Histoire. » C'est dans ces termes que Caulaincourt crut pouvoir signer le 4 janvier, un traité stipulant que le royaume de Pologne ne serait jamais rétabli, et que le Grand-Duché de Varsovie ne pourrait jamais s'agrandir d'aucun territoire pris sur les parties qui composaient l'ancien royaume de Pologne.

Seulement toutes ces négociations avaient pris du temps, et Alexandre retardait encore, sous divers prétextes, la délivrance du consentement au mariage, en réalité avec l'espérance d'obtenir auparavant la ratification du traité. Il en résulta que Napoléon, froissé dans son orgueil de voir sa demande ainsi ballottée, rompit brusquement les pourparlers de mariage avec la fille du tsar, et se tourna, en vingt-quatre heures vers la fille des Césars, dont l'alliance flattait davantage sa vanité, si elle était moins profitable à ses intérêts.

Quant au traité, il refusa de le ratifier, et tout en affirmant qu'il était prêt à s'engager à ne jamais favoriser aucune insurrection ou tentative venant de l'extérieur pour rétablir le royaume de Pologne, il n'eut pas de peine à trouver les raisons qui défendaient à un souverain français de signer pareil traité, elles étaient assez évidentes, puisque son résultat était non seulement la reconnaissance, mais la garantie de l'odieuse spoliation jadis effectuée. Mais il faut bien reconnaître qu'elles étaient aussi claires avant qu'après la projet de mariage et que, en présence de la lettre au ministre russe que nous avons citée plus haut (et qui est aux archives de Russie), Caulaincourt avait pu croire se conformer aux intentions de son maître en signant le traité.

VARIÉTÉS

CHASSES DANS L'AFRIQUE AUSTRALE

M. H.-A. Bryden, qui a fait un long séjour chez les Boërs, du le haut pays, dans des régions déjà parcourues par Paterson, Sparrmann, Levaillant, Barrow, Burchell et Campbell, vient de publier le récit, très intéressant de ses aventures et de ses chasses dans l'Afrique australe.

M. Bryden a chassé particulièrement la jolie petite gazelle appelée *klipspringer* « ou sauteur des rochers. »

M. Bryden raconte qu'à ses débuts dans l'Afrique australe c'est à peine s'il avait entendu parler de cette charmante antilope ; mais, qu'une fois dans le Naroekas, l'occasion se présenta vite à lui de l'admirer. Le surlendemain de son arrivée avec ses deux amis à la ferme de M. H... le déjeuner était à peine achevé que la bande joyeuse partait en quête des klipspringers.

« Nous étions quatre et nous avions avec nous un Cafre, nommé Ignise, appartenant à un kraal, ou location, du bas de la vallée, le plus adroit trappeur et chasseur de la région, excellent garçon par dessus le marché. Descendant le flanc rugueux de la colline, nous dépassons les terres cultivées sur le sol d'alluvion bordant le lit de la rivière. Là, nous mettons en fuite, entre autres oiseaux, une petite troupe de gros-becs (*estrilda astrild*), jolis oiseaux qui, bien que communs, n'en méritent pas moins d'être signalés en passant. Les Boërs connaissent l'animal sous le nom de *roodebec* (bec rouge) et il est particulièrement familier aux cultivateurs de blé de la province de l'Ouest, qui le voient chez eux en troupes énormes.

« Le dessus du corps est brun noirâtre et le dessous brun clair, sillonné partout de bandes ondulées d'une teinte pourpre rosée bizarre. Le bec est rouge vif, comme aussi le tour des yeux et le bas de la poitrine. Je n'ai jamais vu leurs nids, mais j'ai souvent entendu dire (et M. E.-L. Layard le mentionne dans son intéressant ouvrage sur les *Oiseaux de l'Afrique australe*) que ces oiseaux vivent en commun. « Le nid, remarque M. Layard, est une grande construction faite de paille, d'herbes de plumes, de laine, de papier, de chiffons, etc. Il est souvent aussi grand qu'un baquet d'écurie et a son entrée sur le côté. L'intérieur est une masse de plumes et les œufs, au nombre de huit à quatorze, sont blanc pur et de forme ovale. » Qu'on se figure un nid commun à une demi-douzaine d'oiseaux pouvant pondre chacun quatorze œufs, surtout si les éclosions se font simultanément, comme cela, je suppose, doit être souvent le cas, le résultat doit être bien embarrassant, même pour ces créatures au cœur léger.

» Les maraudeurs aux solides becs que nous avions ainsi dérangés étaient, sans doute, occupés à piller les grains dans les petits enclos consacrés aux rares récoltes de notre ferme de montagne. Poursuivant notre route, nous traversâmes le fond de la vallée, et, après une couple de milles de marche, nous atteignîmes le pied de la montagne où nous comptions trouver du gibier. Nous commençâmes immédiatement l'ascension, entreprise assez pénible, les pentes étant à la composées de débris croulants de roches et de cailloux roulés, C'est surtout quand nous approchâmes d'une saillie broussailleuse, où notre Cafre espérait nous faire arriver sur les antilopes, qu'il nous fallut marcher avec précaution. Au bout d'une heure, toutefois, nous nous trouvâmes assez haut, sur un sol suffisamment nivelé, assez près de la saillie en question. Nous nous séparâmes alors pour approcher le couvert de différents points en formant un tiers de siècle.

»Nous n'étions pas dans le taillis depuis cinq minutes, le scrutant des yeux de notre mieux, quand je vis deux paires de jolies petites antilopes brunes détaler, à un galop rapide, d'une clairière où elles broutaient et plonger sous bois de l'autre côté.

» Nous n'eûmes pas le temps de tirer, mais, tout aussitôt, nous nous précipitâmes à la poursuite des Klipspringers. Deux d'entre ceux que nous suivions tournèrent à gauche, droit sur la montagne, tandis que l'autre couple prit à droite, suivi par nous tous. Après quelques minutes d'efforts désespérés employés à grimper à travers les euphorbes, les aloès, les buissons épineux et à glisser sur les cailloux roulés, Ignise et moi, nous arrêtâmes pour étudier le terrain au-dessus de nous.

»Tout à coup, j'aperçus, à une centaine d'yards au-dessus de nos têtes, perché sur un rocher qui surplombait, l'un des klipspringers. — le mâle, — regardant attentivement autour de lui pour découvrir ses ennemis. Sans perdre un instant je visai et fis feu. La chance voulut que ma balle frappât l'antilope en plein corps un peu en arrière de l'épaule. L'animal tomba, la tête la première, de son roc, et le Cafre et moi nous courûmes à perdre haleine pour nous en emparer. Mais avant que nous eussions pu l'atteindre, il s'était relevé, et cherchait, bien que vainement, à se mettre sous le bois, à l'abri de notre poursuite, *Schiet ! Schiet !* (Tirez ! Tirez !) cria en hollandais, le Cafre. Et là-dessus, une nouvelle balle, tirée à trente pas, mit de nouveau la proie par terre, où le couteau du Cafre eut bientôt achevé son agonie. »

Après la chasse, on voulut goûter en plein air, parmi les hautes herbes. Les chasseurs recueillirent, avec le rebord de leur chapeaux, une petit provision d'eau amassée dans les feuilles d'un aloès, et s'installèrent sur une colline d'où ils dominaient tout le pays.

» Assis là comme nous étions, sur la corniche de la montagne, dit le narrateur, nous avions une vue magnifique du kloof (la vallée) et du versant montagneux. Au loin, sur les sommets rocheux, deux ou trois aigles, les ailes éployées, tournoyaient, explorant l'espace au-dessus d'eux. Près de nous, sur la droite, planait un *steel valk* (faucon des rochers, la crécerelle, *tinnunculus rupicollis*), bien connu de Levaillant qui l'appelle «le montagnard». Cette jolie petite crécerelle ressemble beaucoup à la nôtre; elle a presque les mêmes habitudes. La teinte rougeâtre générale, le vol planant, le plongeon rapide et la proie qu'elle poursuit (petits oiseaux, souris, etc.), font d'elle la proche parente de la crécerelle d'Europe. Les Boërs l'appellent aussi souvent *roof valk* (faucon rouge) que steel valk.

Le goûter fini, les chasseurs se remirent en campagne, couronnant la chasse par la prise d'un troisième klipspringer et par le plaisir d'apercevoir, à distance, un troupeau de rhéboks gris (*gelea capreota*) amtre antilope de montagne.

» En reprenant le chemin du logis, écrit M. Bryden, nous traversons un kloof où le soleil couchant éclaire magnifiquement les rochers, à notre gauche, les baignant dans la douce lumière rouge fondue des soirs africains, tandis qu'à notre droite tout est plongé dans l'ombre la plus épaisse. Un peu plus loin, en approchant de la maison, nous nous arrêtons pour regarder boire à l'abreuvoir situé au-dessous de la ferme, les belles chèvres angoras, dont les derniers rayons du jour caressaient amoureusement la soyeuse toison blanche de neige. Enfin, avec une vingtaine de milles dans les jambes et juste au moment où un serviteur cafre rapporte le gibier sur un poney avec lequel il nous avait suivis, nous franchissons le seuil de la ferme et nous nous attablons au souper de nos amis les Boërs qui prennent un vrai plaisir à nous entendre raconter nos exploits de la journée, récit que nous complétons par une ou deux gaies chansons que l'un de nous accompagne sur la mandoline. »

Dans le voisinage de Naroekas-Poort, notre auteur vit pour la première fois le rhébok gris dans les environs d'un grand pâturage que surveillait un Boër nommé Tobias, qui habitait là avec sa femme, et dont l'emploi consistait principalement à éloigner les léopards à l'aide de la strychnine. «Ce jour là, dit M. Bryden, nous commençâmes par nous rendre à la maison de Tobias, avec deux seaux de zinc portés par un Cafre. Soit dit en passant, le petit Tobias, le plus franc et le plus aimable Afrikano-hollandais que j'aie rencontré, avait un talent particulier qu'il possédait d'ailleurs en commun avec les Cafres, les Bosjesmans et les Hottentots, pour trouver de miel sauvage, et, comme cette friandise se rencontrait en abondance dans les rochers d'alentour, on le chargea avec le Cafre de remplir les seaux, besogne qui y compris l'obligation de découvrir tout d'abord les abeilles, n'exigea pas plus d'une demi-heure de travail, — tandis que nous autres, sans quitter la selle, nous nous enfonçâmes un ou deux milles plus avant dans la montagne. Nous arrivâmes alors à une partie du kloof ressemblant étonnamment à la passe sauvage de Glen-Lyon, dans le comté de Perth, où les hautes collines de droite descendent à pic à la rivière qui coule à leur pied.

» Juste comme nous débouchions sur ce point, au sortir d'un petit bosquet de mimosas qui bordait un lit de torrent à sec entre les montagnes, notre hôte, étendant tout-à-coup la main à sa gauche, prononça le mot : rhébok ! et, tout aussitôt, à une centaine de pas, une troupe de six antilopes grises, un peu plus grandes et plus sveltes que notre daim, après nous avoir regardés une seconde, détala en escaladant le flanc à pic de la montagne, comme le savent faire seuls le rhébok et le klipspringer. Ce jour-là, nous n'étions pas venus pour chasser, et le seul de mes compagnons qui avait pris son fusil était resté en arrière. Le temps de l'appeler, les rhéboks avaient déjà 300 yards d'avance, et les trois ou quatre balles qu'il leur envoya furent sans résultat.

» C'était prodigieux de voir avec quelle rapidité ils avaient filé obliquement le long de la paroi abrupte, couverte çà et là de débris de roche, de cailloux et de broussailles, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint une hauteur de quelque 2,000 pieds avant de disparaître au milieu des hauts sommets. Si contrariés que nous fussions de les avoir manqués, nous n'en fûmes pas moins enchantés d'avoir pu voir ainsi une espèce curieuse et pour nous nouvelle de la tribu des antilopes. »

Voici quelques renseignements assez curieux, donnés, en passant, par M. Bryden, sur les grandes entreprises de l'Afrique australe :

« La plupart des gens qui ne sont jamais venus ici, écrit M. Bryden, se représentent l'Afrique du Sud comme une série de plaines plates et sablonneuses. Rien de plus erroné. La surface de tout le pays est au contraire bossuée de montagnes entre lesquelles s'étendent çà et là des plaines, très vastes, il est vrai, comme il en est du Grand-Karrou. Le Karrou est, dans le fait, le plus large des plateaux sud-africains, ayant une longueur de l'Est à l'Ouest, de 350 milles, avec une largeur de 70 à 80 milles. Rien de plus magnifique, de plus émotionnant qu'un voyage à travers ces intérieurs montagneux, surtout quand, tout à